





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-306**

Séance publique du

23 juin 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170623- lmc1112372-DE-1-1
Date de signature : 27/06/2017
Date de réception : mardi 27 juin 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : GROUPE SCOLAIRE JEAN GIONO/SOLLICITATION DU CONSEIL REGIONAL PACA (FRAT) ET DE L'ETAT (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) - MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT/SOLLICITATION DE L'ETAT (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) SOLLICITATION DE L'ETAT

Le. 23 juin 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 16/06/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jacques AGOPIAN à Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Patricia BORRICAND à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Reine MERGER, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Charlotte BENON, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à Madame Dominique AUGÉY, Madame Catherine SILVESTRE à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Josyane SOLARI à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Michael ZAZOUN à Monsieur Alexandre GALLESE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Edouard BALDO, Madame Michele EINAUDI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
 Direction de la Politique de la Ville et
 Rénovation urbaine

RAPPORT POUR
 LE CONSEIL MUNICIPAL
 DU 23 JUIN 2017

Nomenclature : 8.5
 Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 11-RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

OBJET : GROUPE SCOLAIRE JEAN GIONO/SOLLICITATION DU CONSEIL REGIONAL PACA (FRAT) ET ET DE L'ETAT (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) - MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT/SOLLICITATION DE L'ETAT (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) SOLLICITATION DE L'ETAT
 - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Afin de répondre plus efficacement et en proximité aux besoins actuels et à venir des administrés aixois, la ville d'Aix-en-Provence s'est engagée dans des opérations d'envergure de création et de rénovation de nouveaux équipements publics.

Dans le cadre de cette politique de renforcement des services à la population, sont prévues la construction d'un nouveau complexe scolaire sur le territoire d'Encagnane ainsi que la construction de la nouvelle Maison de la Justice et du Droit au Jas de Bouffan.

Concernant la première opération, l'objectif est d'une part de répondre à l'accroissement futur du nombre d'habitants du fait de la création de logements supplémentaires et d'autre part, de créer sur ce site un pôle éducatif de 1 200 m², le plus complet possible permettant de regrouper en un seul et unique complexe les écoles maternelle et élémentaire ainsi qu'un nouveau plateau sportif.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à : **2 797 003,52 € H.T soit 3 356 404,22 € TTC.**

Parallèlement, par délibération DL2015 - 433 du conseil municipal réuni le 28 septembre 2015, nous avons approuvé le déménagement de l'actuelle Maison de la Justice et du Droit, située au sein de locaux loués par la Ville à la LOGIREM au 2 rue Raoul FOLLEREAU, pour un bâtiment scolaire désaffecté sur le site Joseph D'ARBAUD.

Au regard de l'activité de la Maison de la Justice et du Droit (6000 justiciables reçus annuellement), son déménagement devrait permettre une meilleure prise en compte des usagers et un accueil plus propice, au coeur d'un quartier prioritaire au sens de la Politique de la Ville, optimisant ainsi le service rendu. Près de 300 m² de locaux fonctionnels et modernes seront dévolus à cette antenne de justice de proximité.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à : **487 000,00 € soit 584 400 € TTC** Ces investissements majeurs et structurants peuvent faire l'objet d'une participation financière du Conseil Régional PACA au travers du "Fonds Régional d'Aménagement du Territoire" (FRAT) ainsi que d'une aide de l'État au titre du "Fonds de Soutien à l'Investissement local 2017".

Compte-tenu de l'éligibilité de nos opérations à ces deux dispositifs, je vous propose de solliciter ces deux partenaires et d'inscrire ces recettes prévisionnelles dans les plans de financement prévisionnels présentés ci-après :

Le plan de financement prévisionnel de l'opération Giono se décomposant comme suit:

Désignation de la dépense	Montant des dépenses €HT	Désignation des partenaires	Montant des recettes
		Conseil Régional (FRAT)	200 000,00 €
Fournitures/ Equipements	100 000,00 €	Conseil CPER(ANRU)	200 000,00 €
Travaux pour réalisation des opérations	2 697 003,52 €	Conseil Départemental	506 667,00 €
		Métropole Aix-Marseille	506 667,00 €
		Etat (ANRU)	253 000,00 €
		Dotations de Soutien à l'Investissement local	250 000,00 €
		Autofinancement Ville	880 669,52
TOTAL	2 797 003,52 €* 	TOTAL	2 797 003,52 €

*Dont montant HT subventionnable FSIPL, 1 848 332,34€

Le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération MJD s'établissant ainsi :

COUT HT	FINANCEMENTS	Montant	Taux (%)
487 000,00	Département	209 704,00 €	43,06%
	Dotation de Soutien à l'Investissement local	48 700,00 €	10%
	EPCI	49 256,00 €	10,11%
	Etat	41 940,00 €	8,61%
	Réserve parlementaire	40 000,00 €	8,21%
	Autofinancement Commune	97 400,00 €	20,00%
	TOTAL FINANCEMENT	487 000,00 €	100,00%

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter toutes les subventions auprès des partenaires financiers en particulier le FRAT et le fonds de soutien à l'investissement local ;

- **ADOPTER** l'acte d'engagement du dossier de demande de subvention du Conseil Régional PACA (FRAT) ;

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à le signer et à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet ;

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à en faire recette.

DL.2017-306 - GROUPE SCOLAIRE JEAN GIONO/SOLLICITATION DU CONSEIL REGIONAL PACA (FRAT) ET ET DE L'ETAT (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) - MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT/SOLLICITATION DE L'ETAT (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) SOLLICITATION DE L'ETAT

Présents et représentés : 50
Présents : 37
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 50
Pour : 50
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»